

Qu'est-ce qu'une administration locale « viable » ?

Des mesures seront prises dans le cadre d'un nouveau système de gouvernance locale pour aider les communautés à déterminer leur état de viabilité et appuyer leur renforcement là où il existe un intérêt local. Voici quelques-uns des facteurs et circonstances qui influent sur la capacité des communautés de se développer et de subvenir à leurs besoins de façon efficace au fil du temps.

Une administration locale viable :

- administre et représente démocratiquement les intérêts de la communauté qu'elle sert, avec une participation et un appui importants de la communauté;
- exerce ses responsabilités en matière d'administration, de service et d'infrastructure en conformité avec les lois provinciales et les arrêtés locaux;
- fournit à un coût raisonnable les services nécessaires ainsi que les infrastructures, les installations et l'équipement connexes;
- finance les services à même les ressources locales et au moyen de partenariats;
- contribue activement au mieux-être démographique, social, culturel, environnemental et économique de la communauté qu'elle sert.

Une administration locale est moins viable, par exemple, dans les situations suivantes :

- son assiette fiscale plus petite ou en baisse suffit de moins en moins pour payer les services nécessaires ou faire face aux dépenses imprévues;
- elle compte sur une population petite ou en baisse pour soutenir la communauté et le conseil et subvenir à leurs besoins;
- il existe d'incessants conflits au sein du conseil, ou un manque d'intérêt à l'égard de la communauté ou de son conseil;
- il existe des lacunes en matière de personnel;
- la collaboration avec d'autres communautés constituées ou non constituées fait défaut.

En s'associant pour créer une plus grande administration locale, les communautés pourront s'assurer les avantages suivants :

- accroître le nombre de résidents qui souhaitent siéger au conseil;
- attirer un personnel administratif et technique capable de conseiller le conseil de façon efficace, de mettre en œuvre les décisions du conseil et de les faire respecter;
- accroître le nombre de bénévoles pour faire partie des corps de pompiers volontaires, organiser divers programmes récréatifs et siéger aux commissions et conseils locaux et régionaux;
- fournir les services de base, notamment la gestion des eaux et des eaux usées et la protection contre les incendies, en conformité avec les normes actuelles;
- réduire les coûts en évitant le chevauchement des services ou en réalisant des économies d'échelle;
- renforcer la capacité financière en augmentant l'assiette fiscale.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site
www.qnb.ca/gouvernementslocaux.